

VILLE DE BARR

Département du

Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Sélestat

Séance du 28 septembre 2026

Nombre des
conseillers élus
29

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Conseillers
en fonction
29

Etaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Christophe OHREL, Mme Florence WACK, M. Hervé WEISSE, Mme Anémone KOFFEL, M. Gérard ENGEL, Mme Veronika DEJEAN, M. Gilles RENCKERT, Adjoints au Maire,

Conseillers
présents
26

Mme Dominique NAJBERG, M. Philippe FOISSET, Mme Laure RUZZA, Mme Catherine KINET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, M. Benoît THOMANN, Mme Ferda ALICI, M. Matthieu LITZELMANN, M. Berdan YALCINKAYA, M. Bernard SCHNEIDER, Mme Martine MARCHAL-MINAZZI, Mme Claire BRANDIN, Mme Dorothée KREISS, M. Kaan SIMSEK, Mme Francilda HICKMAN, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents
3

Absents excusés : M. Renaud NADIN qui a donné procuration à M. Benoît THOMANN, M. Roland STORCK qui a donné procuration à M. Bernard SCHNEIDER

Absent : M. Jean-Luc GERSTENMEYER

N° 04 / 28-IX-2026 MISE A DISPOSITION DES MAISONNETTES LORS DU MARCHE DE NOËL – MODIFICATION DES TARIFS 67021-016-2026-09-28-63

Le Conseil Municipal fixe chaque année, à travers le vote du budget de la Ville de Barr, les tarifs pour les locations et diverses prestations.

Il est proposé de fixer le tarif de la location des maisonnettes à l'occasion du marché de Noël 2026 et de le fixer à 40 € / petit chalet (2x2m), 50€ / grand chalet (3x2m) et 60€ emplacement en intérieur (3m)

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Ville de Barr du 5 mars 2026, approuvant le Budget Primitif 2026, et notamment les tarifs des locations,

VU l'avis des Commissions Réunies du 23 septembre 2026,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal,
A la majorité des membres présents et représentés,
(Abstention : F. HICKMAN)**

FIXE le tarif pour la mise à disposition des chalets à l'occasion du marché de Noël 2026 à 40 € / petit chalet (2x2m), 50 € / grand chalet (3x2m) et 60 € emplacement en intérieur (3m)

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents liés à la présente décision.

Pour extrait conforme et exécutoire,
BARR, le 29 septembre 2026
La Maire,



Le secrétaire de séance,
Gérard ENGEL